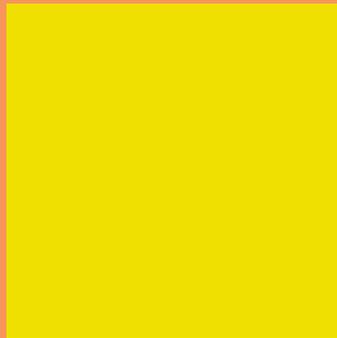


4



QUAND LA RENCONTRE
DEVIENT UN CONFLIT:
GUERRE JUSTE ET PAIX
JUSTE

MODULE QUATRE

GUERRE JUSTE ET PAIX JUSTE

4.1 INTRODUCTION

4.1.1 INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le présent manuel se veut un cadre d'aide didactique pour le thème « Quand la rencontre devient un conflit : Guerre juste et paix juste ». La matière est adaptée aux jeunes âgés de 13 à 18 ans. Le module donne à l'enseignant ou à l'accompagnant la possibilité d'élaborer le thème en fonction des besoins du groupe classe.

Le module met principalement l'accent sur le thème de la guerre sainte, mais aborde également des sujets tels que le pacifisme, le messianisme, etc. La Torah et le Talmud fournissent les lignes d'interprétation de la leçon. L'enseignant ou l'accompagnant est libre de reprendre les impulsions didactiques de ce manuel en fonction des besoins des élèves. Il est possible de faire le lien entre le matériel et les discussions et conflits actuels autour du sionisme.

Le manuel pour les élèves, ainsi que le visionnage du clip vidéo, durent environ une heure. Le thème peut ensuite, à la discrétion de l'enseignant, être approfondi avec le matériel supplémentaire de ce manuel.

4.1.2 CONTENT OF THE MANUAL

Ce module se concentre sur la façon dont le judaïsme traite le thème de la guerre sainte. Le judaïsme ne dispose pas d'un guide complet à propos de la guerre. Le Talmud fournit des paradigmes pour réfléchir à la guerre sanctifiée par D.ieu.

Le manuel fait une distinction entre « matériel de base » et « matériel approfondi ». Le manuel de l'élève et le manuel de l'enseignant sont parallèles en ce qui concerne le matériel de base, mais le manuel de l'enseignant comporte des exercices supplémentaires sous le titre « exercices approfondis ». L'apprentissage approfondi propose du matériel supplémentaire à l'enseignant ou à l'accompagnant pour approfondir certains thèmes.

Le programme de base commence par le rapport de tension entre le pacifisme et la guerre sainte. Cette relation de tension constitue le prélude à une discussion sur la façon dont le Talmud traite les histoires de guerre dans la Torah. Le Talmud développe une typologie des catégories de guerre qui peut guider la discussion autour de la guerre. Le cours approfondi examine les Trois Serments, le débat entre sionisme et antisémitisme, le messianisme et le droit international humanitaire.

4.2 GUERRE ET JUDAÏSME



Figure 4.1
Le Clip Vidéo

4.2.1 UNE HISTOIRE

Lors d'un voyage scolaire, Ariella visite un musée de la guerre. Frappée par la tragédie de la guerre, elle se perd dans le musée. Elle y rencontre un mystérieux concierge juif. Ensemble, ils discutent de la tradition guerrière juive.

4.2.2 DISCUSSION

Cette partie est facultative.

Les questions suivantes peuvent être posées aux élèves.

- Les élèves reconnaissent-ils les émotions d'Ariella ?
- Sont-ils déjà allés dans un musée de la guerre ?
- Ont-ils déjà beaucoup pensé à la guerre ?
- Ressentent-ils la même tension à propos des guerres dans la Torah et l'idéal de paix ?

4.3 GUERRE ET PAIX DANS LE JUDAÏSME

Cette partie constitue un **apprentissage de base**.

4.3.1 GÉNÉRALITÉS

La guerre et la paix sont deux thèmes très débattus au sein du judaïsme. D'une part, la Torah souligne l'importance absolue de la paix et de l'harmonie entre et au sein de tous les peuples. Le mot « shalom », qui signifie, entre autres, « paix », en est un exemple central. D'autre part, la Torah contient également de nombreuses histoires de guerre. La guerre et la paix sont une dichotomie au sein d'une même religion juive.

Nous pouvons également représenter cette dichotomie de manière **théorique**. D'une part, il y a la position du **pacifisme**. Selon le pacifisme, la guerre ou la violence ne sont jamais autorisées. Un conflit qui dégénère doit toujours être résolu pacifiquement ; à une attaque violente il ne doit pas répondre par la violence. Dans sa forme la plus extrême, on parle aussi de **pacifisme radical**. D'autre part, il y a la théorie de la **guerre sainte**. Une guerre sainte est parfois menée en raison d'un commandement divin ou à des fins religieuses. Dans cette théorie, la violence collective est sanctifiée si elle est commandée religieusement ou par Dieu. Il existe en outre des positions intermédiaires. En Occident, il existe la théorie de la guerre juste, qui établit des règles selon lesquelles la guerre peut être menée légitimement. Elle est souvent considérée comme étant quelque part entre le pacifisme radical et la guerre sainte. Le judaïsme ne dispose pas d'une théorie similaire.

4.3.2 PACIFISME ET GUERRE SAINTE

Le pacifisme est une attitude ou une doctrine qui recherche la paix et désapprouve le recours à la force pour résoudre les conflits (entre nations). La construction d'un pouvoir politique est hors de question. Selon cette doctrine, par exemple, un pays ne peut pas introduire le service militaire. Cet enseignement ne découle pas d'un personnage de l'histoire juive. Le judaïsme n'est pas une religion pacifiste, mais l'harmonie, la paix et la justice sont toutefois au cœur du judaïsme. Le pacifisme soulève également de nombreuses questions intéressantes pour le judaïsme. Comment gérer ces passages violents ? Le pacifisme peut-il être une source d'inspiration ? Tout au long de l'histoire, le judaïsme a souvent privilégié l'indulgence et la passivité. Peut-on considérer ces valeurs comme pacifistes ? Et en même temps, nous pouvons poser la question critique suivante : le pacifisme est-il toujours quelque chose de positif ? La légitime défense, par exemple, n'est-elle pas justifiée ?

La guerre sainte est une forme de violence collective qui est vue par ses acteurs comme étant divinement sanctifiée. Dans la Torah, nous trouvons de nombreux passages violents. Josué reçoit l'ordre de conquérir la Terre promise, avec beaucoup de violence. En outre, il y a aussi la guerre contre Amalek. Le roi David est aussi connu pour ses guerres de conquêtes.

De nombreuses guerres, comme la guerre de conquête de Josué, ont été commandées par D.ieu, et donc sanctifiées. La lecture du livre d'Esther, dans lequel les juifs commettent un massacre, est l'événement central de la fête de Pourim. La Torah décrit également D.ieu comme un guerrier, et les guerriers humains (Josué, David, Esther, etc.) sont décrits comme des héros. La violence au nom de D.ieu est donc un thème récurrent dans le judaïsme. **Le judaïsme a donc sa propre histoire avec le phénomène de la guerre sainte.**

4.3.3 JUDAÏSME ET GUERRE JUSTE

Malgré la présence de récits de guerre dans la Torah, les rabbins n'ont pas établi une théorie globale de la « guerre juste » comme Augustin d'Hippone et Thomas d'Aquin l'ont fait pour la tradition chrétienne. Une théorie de la guerre juste formule des principes qui déterminent dans quelles conditions une guerre peut être déclenchée (ius ad bellum). En outre, une telle théorie formule également certains principes qui doivent être respectés pendant la guerre (ius in bello). Il n'y a donc pas une seule ou « la » théorie de la guerre juste. Au fil du temps, cette théorie a été adaptée au contexte en cause. Les principes formulés visent à limiter autant que possible la violence et la souffrance. En d'autres termes, il s'agit **d'une guerre qui peut se « justifier » en fonction du moment, du lieu et du contexte.**



Figure 4.2
Source: © Syda Productions
Adobe Stock

4.3.4
SUGGESTIONS
DIDACTIQUES

EXERCICE. Les concepts de « pacifisme » et de « guerre sainte » sont présentés aux élèves. Peuvent-ils expliquer ces concepts en utilisant leurs propres mots ? Que pensent-ils de ces concepts ?

- Décrivez le pacifisme avec vos propres mots.
- Le judaïsme peut-il être décrit comme étant « pacifiste » ? Oui/non ? Pourquoi ?
- Y a-t-il des idées pacifistes dans le judaïsme ?
- La Guerre sainte signifie la violence collective au nom de D.ieu. Quelle est votre opinion à propos de la Guerre sainte ? La Guerre sainte peut-elle se justifier ?
- Pensez-vous que la Guerre sainte existe aussi dans le judaïsme ?

EXERCICE. Les élèves choisissent une proposition et argumentent pour ou contre elle. L'exercice peut se faire individuellement au moyen d'un document. Il est aussi possible de faire l'exercice en groupes. Les groupes sont répartis en « pour » et en « contre », et chacun dispose d'un certain temps pour formuler ses arguments. L'enseignant est libre de désigner un « modérateur », qui arbitrera la discussion et fera attention au temps de parole de chaque partie. Propositions possibles :

- « La guerre n'est jamais justifiée. »
- « La paix ne peut exister qu'aux côtés de la guerre. »
- « Ne faites jamais rien dans une guerre qui rende la réconciliation impossible après. »
- « Un monde sans violence n'est pas réaliste. »
- « La violence commence ou finit avec soi-même. »
- « Même en temps de paix, il est important pour un pays d'investir dans les armes. »
- « Risquer sa propre vie pour un étranger dans un autre pays est inutile. »

EXERCICE APPROFONDI. Les élèves reçoivent un article de journal actuel sur la guerre. Le matériel trouvé peut être discuté en classe. Quelles parties mènent la guerre ? Pourquoi la guerre a-t-elle été déclenchée ? Qui est l'agresseur ? Qui est la victime ? Recherchent-elles une solution pacifique ? Si oui, de quelle manière ?

4.4 LA MITSVA ET LA GUERRE DISCRÉTIONNAIRE

Cette partie constitue un **apprentissage de base**.

4.4.1 GÉNÉRALITÉS

Le judaïsme n'a donc **pas de théorie globale** à laquelle on peut renvoyer dans les discussions sur la guerre et la paix. Dans la tradition juive, des **paradigmes ont toutefois** été développés pour penser à la guerre. Les discussions juives actuelles sur la guerre (sainte), souvent en rapport avec l'État d'Israël, renvoient toujours à ces paradigmes. Avant de les examiner, nous nous penchons d'abord sur un passage de la Torah qui sert de point de départ aux discussions talmudiques. Dans le Deutéronome, nous trouvons une brève discussion sur la façon de faire la guerre.

Deutéronome 20

[5] Ensuite les préposés parleront au peuple en ces termes: « Si quelqu'un a bâti une maison neuve et n'en a pas encore pris possession, qu'il parte et s'en retourne à sa maison; car il pourrait mourir dans la bataille, et un autre en prendrait possession. [6] Si quelqu'un a planté une vigne et n'en a pas encore acquis la jouissance, qu'il parte et s'en retourne chez lui; car il pourrait mourir dans la bataille, et un autre acquerrait cette jouissance. [7] Et si quelqu'un a promis mariage à une femme et ne l'a pas encore épousée, qu'il parte et s'en retourne chez lui; car il pourrait mourir dans la bataille, et un autre homme l'épouserait. » [8] Les préposés adresseront de nouveau la parole au peuple, et diront: « S'il est un homme qui ait peur et dont le cœur soit lâche, qu'il se retire et retourne chez lui, pour que le cœur de ses frères ne défaille point comme le sien! » [9] Alors, les préposés ayant fini de parler au peuple, on placera des officiers de légions à la tête de l'armée.

[10] Quand tu marcheras sur une ville pour l'attaquer, tu l'inviteras d'abord à la paix. [11] Alors, si elle te répond dans le sens de la paix et t'ouvre ses portes, tout ce qu'elle renferme d'habitants te devront tribut et te serviront. [12] Mais si elle ne compose pas avec toi et veut te faire la guerre, tu assiégas cette ville. [13] Et l'Éternel, ton Dieu, la livrera en ton pouvoir, et tu feras périr tous ses habitants mâles par le tranchant de l'épée. [14] Il n'y aura que les femmes, les enfants, le bétail, et tout ce qui se trouvera dans la ville en fait de butin, que tu pourras capturer; et tu profiteras de la dépouille de tes ennemis, que l'Éternel, ton Dieu, t'aura livrée.

[15] Ainsi procédera-tu pour toutes les villes situées très loin de chez toi, qui ne font point partie des villes de ces nations; [16] mais dans les villes de ces peuples que l'Éternel, ton Dieu, te donne comme héritage, tu ne laisseras pas subsister une âme. [17] Car tu dois les vouer à l'extermination, le Héthéen et l'Amorréen, le Cananéen et le Phérézien, le Hévéen et le Jébuséen, comme te l'a commandé l'Éternel, ton Dieu, [18] afin qu'ils ne vous apprennent pas à imiter toutes les abominations commises par eux en l'honneur de leurs dieux, et à devenir coupables envers l'Éternel, votre Dieu.

Ce passage aborde quatre questions. Premièrement, une offre de paix doit précéder tout siège. La Torah souligne ainsi l'importance de la paix. Deuxièmement, la Torah reconnaît quatre raisons valables pour suspendre le service militaire : un vignoble récemment planté, des fiançailles récentes, une maison nouvellement construite et la peur. Troisièmement, D.ieu communique la raison pour laquelle les peuples de la Terre promise doivent être anéantis : leur idolâtrie entraîne un comportement inacceptable. D'autres passages de la Torah mentionnent que ce comportement inacceptable comprend le sacrifice humain, et même le cannibalisme. D.ieu ne veut pas que Son peuple soit souillé par ces nations et prenne part à des pratiques similaires. Et quatrièmement, le texte fait une distinction entre les villes qui font partie de la Terre promise et les villes qui n'en font pas partie. À l'intérieur de la Terre promise, les israélites doivent faire plus d'efforts.

La Mishna part du passage du Deutéronome présenté ci-dessus. Il existe donc quatre raisons valables pour suspendre le service militaire. Dans ses six premiers chapitres, la Mishna examine la question de savoir dans quels cas ces quatre raisons de suspension sont valables. À quelle idée ou théorie cela renvoie-t-il ?

Pour répondre à cette question, la Mishna fait une **distinction** importante et fondamentale **entre deux types de guerre**. Le premier type est la **guerre facultative ou discrétionnaire**. Une guerre discrétionnaire est une guerre selon le bon vouloir, qui n'est pas le résultat d'un commandement divin. Dans une guerre discrétionnaire, les raisons de suspendre le service militaire sont valables. Le deuxième type est la **guerre commandée**. La Mishna veut dire par cela : directement commandée par D.ieu. Nous pouvons en quelque sorte appeler ce type de guerre une guerre sainte, même si les termes de « guerre sainte » n'apparaissent pas comme tels dans le judaïsme. Dans le cas d'une guerre commandée, les raisons de la suspension ne sont pas valables. La Mishna définit donc une guerre qui est si importante que tout le monde doit y participer.

4.4.2 TALMUD DE JÉRUSALEM

Le **Talmud de Jérusalem définit une guerre discrétionnaire comme étant une guerre qu'Israël déclare**. Il n'est pas ordonné à Israël d'attaquer qui que ce soit. Et comme la Terre promise est déjà conquise, de nouvelles guerres ne servent qu'à étendre le territoire. **Une guerre commandée est une guerre obligatoire**, tout le monde doit y participer. Selon le Talmud de Jérusalem, seules les guerres de Josué et les guerres défensives sont des guerres commandées.

Le Talmud de Jérusalem reconnaît le droit à l'autodéfense. Pour les anciens israélites, cela signifiait que, puisque la Terre promise avait été conquise, ils devaient maintenant aussi la protéger. Une conclusion importante peut en outre être tirée du Talmud de Jérusalem. Selon le Talmud de Jérusalem, seules les guerres défensives et les guerres de conquête de Josué sont des guerres commandées, et donc saintes. Ces guerres ont toutefois eu lieu il y a des milliers d'années. Le Talmud de Jérusalem semble donc affirmer que les guerres saintes ne sont pas possibles aujourd'hui.

4.4.3 TALMUD DE BABYLONE

Le Talmud de Babylone a une perspective différente. Cette perspective est devenue prédominante. Le Talmud de Babylone est d'accord avec le Talmud de Jérusalem sur deux points : une guerre facultative est une guerre qu'Israël déclare, et les guerres de conquête de Josué étaient des guerres commandées, obligatoires. Le Talmud de Babylone ne mentionne toutefois pas les guerres défensives. Il donne cependant un exemple supplémentaire de guerres discrétionnaires : les guerres de conquêtes de David. Les guerres de conquêtes ne servent qu'à étendre le territoire, et sont donc discrétionnaires. Un statut distinct est accordé aux attaques préventives. Une attaque préventive est une action militaire qui vise à affaiblir l'ennemi au préalable, pour éviter une attaque hostile. Les attaques préventives constituent une zone un peu floue. Le fait qu'elles soient commandées dépend du degré de certitude que l'on peut établir qu'elles empêchent une attaque. Le Talmud semble suggérer que si cela peut être déterminé avec certitude, des attaques préventives comptent comme des *milchemet mitsva*.

À partir de là, nous pouvons résumer que le Talmud a trois approches différentes de la typologie des catégories de guerre.

1. Le Talmud de Jérusalem suggère tout d'abord d'examiner les catégories du point de vue des guerres historiques dans la Torah. Les guerres de conquêtes du roi David étaient discrétionnaires. Seules les guerres de conquêtes de Josué étaient commandées.
2. Une deuxième approche consiste à voir les catégories comme une répartition entre, d'une part, les guerres déclenchées par les israélites (discrétionnaires), d'autre part, les guerres défensives (commandées/obligatoires).
3. Troisièmement, selon le Talmud de Babylone, nous pouvons penser selon la perspective de savoir s'il y a une attaque préventive. Une attaque préventive est discrétionnaire. En résumé, nous pouvons présenter la situation comme suit :

	Discrétionnaire	Commandé
Mishna	Suspension du service militaire.	Pas de suspension du service militaire.
Talmud de Jérusalem	Israël déclenche	Les guerres de Josué et les guerres défensives
Talmud de Babylone	Israël déclenche, les guerres de David (attaques préventives)	Les guerres de Josué (attaques préventives)

La guerre dans le Proche-Orient ancien était différente de la guerre actuelle. Les guerres facultatives devaient être autorisées par le Sanhedrin, le tribunal juif. En outre, l'oracle Urim VeTumim devait être consulté (Talmud de Babylone, berakhot 3b, Sanhedrin 16b). Le peuple juif n'était donc autorisé à partir en guerre que si le Sanhédrin et l'oracle le permettaient. Un chef ou un roi n'avait pas carte blanche ! Aujourd'hui, le Sanhédrin et l'oracle n'existent plus.

Les communautés de la diaspora ne disposent pas de leur propre armée. C'est pourquoi les discussions juives sur la guerre portent généralement sur l'État d'Israël et sur ses guerres. Tous les juifs ne sont pas également attachés à l'État d'Israël, mais une discussion saine sur la guerre et la paix nous aide à mieux comprendre le monde. La distinction entre les guerres commandées et les guerres facultatives est toujours d'actualité. Elle permet d'expliquer pourquoi certaines guerres sont importantes pour certains juifs. La question de savoir si une guerre par Israël est commandée ou facultative est un point de discussion actuel. Le Talmud nous donne matière à réflexion.

Ceci conclut la discussion sur la typologie de la guerre telle qu'on la retrouve dans le Talmud. Cette discussion talmudique, et le passage du Deutéronome, sont le point de départ de la réflexion sur la guerre dans le judaïsme. **La question centrale est la suivante : quand pouvons-nous parler d'une guerre légitimée de manière divine ?** En ne considérant principalement comme commandées que les seules guerres de Josué, le Talmud semble limiter les guerres saintes au passé. La guerre sainte n'est donc plus une véritable option pour l'avenir, selon le Talmud.

EXERCICE. Grâce aux questions suivantes, les élèves peuvent réfléchir au matériel présenté dans ce chapitre.

4.4.4 SUGGESTIONS DIDACTIQUES

Une guerre commandée...

- Est une guerre qui est commandée par un dirigeant politique.
- Permet aux personnes de refuser de participer.
- Est commandée par D.ieu et ne souffre aucune exception.

Une guerre discrétionnaire...

- Est une guerre imposée par D.ieu.
- Permet de différer le service militaire.
- Est une guerre qui ne permet pas de suspendre le service militaire.

Correct ou erroné. « Selon le Talmud, de futures guerres sont possibles. »
Motive ta réponse.

La réponse dépend de la façon dont tu interprètes la question. Si la question renvoie aux guerres commandées, alors la réponse est qu'elles ne sont plus possibles. Si la question renvoie aux guerres discrétionnaires, la réponse reste indéterminée. Le Talmud ne dit rien sur la possibilité de futures guerres discrétionnaires.

Trouves-tu le concept de « guerre commandée » crédible ? Y crois-tu ? Oui/ non ? Pourquoi ?

Question ouverte.

Penses-tu qu'une attaque préventive soit acceptable ? Oui/non ? Pourquoi ? Dans quel cas oui, dans quels cas non ?

Question ouverte.

EXERCICE APPROFONDI. Les élèves étudient un conflit actuel (par exemple, le sionisme contre l'antisionisme), éventuellement par le biais d'un article de journal. Sur la base de l'article, ils répondent aux questions suivantes et organisent une discussion de groupe.

- Quel type de guerre est-ce ? Pouvons-nous appliquer les catégories juives de la guerre ?
- Est-ce de l'autodéfense ?
- Qui est l'agresseur ? Y a-t-il des victimes innocentes ?

La classe peut être répartie en deux groupes. Un groupe cherche des arguments en faveur de la guerre, l'autre cherche des arguments contre. Les élèves mènent la discussion et essaient d'arriver à une conclusion. Un enseignement approfondi sur le droit humanitaire international et/ou le 614e commandement de Fackenheim peut compléter la discussion.



Figure 4.3
Source: © Georgiy
Adobe Stock

4.5 MAÏMONIDE CONTRE NACHMANIDE : PARTIE D'APPROFONDISSEMENT

4.5.1 GÉNÉRALITÉS

Les deux Talmuds ont été composés aux alentours de 200 après J.C. (TJ) et 500 après J.C. (TB) Même après, au Moyen Âge, on a réfléchi à cette typologie de la guerre. Dans cette partie d'approfondissement pour le matériel du chapitre 4, nous discuterons brièvement de la position de Maïmonide et de Nachmanide concernant les catégories de guerre et le commandement de s'installer en Terre promise. Les informations de cette partie sont liées au chapitre 6 sur les Trois Serments et à la discussion sur le sionisme.

Moïse ben Maimon (1138-1204), ou Maïmonide, est largement d'accord avec le Talmud, mais ne mentionne pas les guerres de Josué comme un exemple de guerre commandée. À la place, il compte la guerre contre Amalek et les sept nations de Canaan comme « commandée ». En outre, Maïmonide est d'accord avec le Talmud de Jérusalem pour dire que les guerres défensives sont également commandées. Les guerres discrétionnaires sont des guerres pour étendre le territoire, pour le prestige. Les guerres du roi David sont des exemples de ce type de guerre.

Pour Maïmonide, les guerres contre Amalek et Canaan sont universelles, même si ces peuplades n'existent plus. Ces guerres acquièrent ainsi un contenu spirituel. Pour Maïmonide, ils témoignent de la volonté divine de s'opposer à l'idolâtrie. Il associe l'idolâtrie à l'immoralité. La terre concrète d'Israël est donc moins importante. Ce contexte est trop particulier. C'est pourquoi Maïmonide ne mentionne pas le commandement de s'établir en Terre promise dans son Livre des commandements, dans lequel il traite des 613 commandements (TB, Shabbat 87a).

Moïse ben Nahman (1194-1270), ou Nachmanide, critique le point de vue de Maïmonide. Maïmonide, dit Nachmanide, rend le commandement trop abstrait. Le commandement est spécifique et se réfère à un domaine concret. La Terre promise doit être aux mains des juifs, selon lui. Tout autre peuple peut être chassé s'il n'accepte pas un accord de paix et les sept lois de Noé. Une nuance importante est que Nachmanide affirme que le commandement ne signifie pas automatiquement une conquête violente. Le simple fait de s'installer en terre d'Israël, de cultiver la terre et de former des communautés juives répond au prescrit du commandement. Nachmanide lui-même a donné l'exemple en s'installant en Terre promise à un âge avancé.

La controverse entre Maïmonide et Nachmanide est encore importante aujourd'hui. Les sionistes orthodoxes citent Nachmanide pour défendre leur position. Dans le même temps, ils ont gaspillé beaucoup d'encre pour justifier les raisons pour lesquelles Maïmonide a ignoré le commandement de s'installer en terre d'Israël.

	Discretionnaire	Commandé
Mishna	Suspension du service militaire	Pas de suspension du service militaire
Talmud de Jérusalem	Israël déclenche	Les guerres de Josué et les guerres défensives
Talmud de Babylone	Israël déclenche, les guerres de David (attaques préventives)	Les guerres de Josué (attaques préventives)
Maïmonide	Israël déclenche, pour étendre le territoire, pour le prestige.	Amales, les sept nations de Canaan, guerre défensive
Nachmanide	/	S'établir et vivre en Terre promise

4.5.2. SUGGESTIONS DIDACTIQUES

EXERCICE. Une discussion de groupe est possible sur la base de la controverse entre Maïmonide et Nachmanide. Les questions suivantes peuvent servir de fil conducteur à la discussion.

- Qui a raison, selon eux ?
- Quelle interprétation est la plus crédible ?
- Comment voient-ils la croyance de Nachmanide selon laquelle s'installer est suffisant ?
- Pourquoi Maïmonide est-il contre l'idolâtrie ?
- L'idolâtrie est-elle toujours quelque chose contre laquelle un juif doit se battre ?
- Oui/non ? Pourquoi ? Nachmanide autorise-t-il la guerre ?

4.6 LE MESSIANISME

Cette partie constitue un **apprentissage approfondi**.

4.6.1 GÉNÉRALITÉS

Le thème de la guerre et de la paix nous amène vers le messianisme. Selon le messianisme juif, la restauration du monde (tikkum olam) ne peut avoir lieu avant que l'élu, le Messie, ne descende sur terre. Avec cet événement, les temps seront accomplis. Le passé trouve ainsi son achèvement dans l'avenir. L'ère messianique est une ère de paix et d'harmonie parfaite. Le messianisme est donc dans un rapport de tension avec la guerre.

L'élément fondamental du messianisme est « l'espérance messianique » : l'aspiration à l'ère messianique. Cette époque est marquée par l'arrivée d'un roi ou d'un chef de la maison de David. Ce descendant de David inaugurerait une nouvelle existence politique pour le peuple juif. Cela inclut l'affirmation d'une indépendance politique et un retour vers Erets Israel. La nouvelle terre juive est alors le modèle d'une humanité liée et améliorée. Le judaïsme est donc porteur d'un message universel, dont le bien suprême est la paix et l'harmonie.

Le messianisme moderne connaît principalement deux camps. Les orthodoxes s'en tiennent à la doctrine traditionnelle décrite ci-dessus, selon laquelle un descendant de la maison de David régnera à Jérusalem, reconstruira le Temple et rétablira le système sacerdotal. L'ère messianique signifie la fin de la domination politique par d'autres peuples. Après la création de l'État d'Israël, une partie des communautés orthodoxes se sont retrouvées dans le camp des sionistes. La fondation de l'État est alors interprétée comme *athalta de-geulla*, le début de la rédemption. De nombreux rabbins orthodoxes réfléchissent aux événements politiques actuels à la lumière de l'espérance messianique.

La version réformée du judaïsme suit une voie légèrement différente. Tout d'abord, l'ère messianique y a été échangée pour un Messie personnel. Ce n'est pas l'Oint qui ouvrira une ère utopique, mais l'effort humain. Ensuite, l'espérance messianique est dissociée d'un retour vers Sion. Ce retour est trop particulier. Le messianisme parle en effet de paix et d'harmonie universelles. La diaspora recèle donc un grand potentiel : comme le judaïsme est répandu dans le monde entier, il est beaucoup plus à même de diffuser son message universel et utopique. C'est bien sûr le contraire du sionisme, qui affirme le judaïsme en tant que nation et, le cas échéant, favorise le retour en Palestine.

Théoriquement, nous pouvons encore décrire deux foyers du messianisme. Grosso modo, il y a une scission entre le **messianisme apocalyptique** et le messianisme rationnel. Le messianisme apocalyptique soutient que l'histoire est discontinue. Les catastrophes caractérisent la rupture entre l'ancien et le nouveau monde. L'initié peut les interpréter, et calculer le temps à partir de la mystique des nombres (kabbale). Selon le **messianisme rationnel**, l'histoire est continue. Dans l'ère messianique, les commandements restent en vigueur. La transition entre l'ère prémessianique et l'ère messianique est une évolution historique, et non une rupture historique.

4.6.2 SUGGESTIONS DIDACTIQUES

Les élèves peuvent réfléchir au thème du messianisme à l'aide des questions suivantes.

- Quelle version du messianisme pensez-vous être la bonne ? Les étudiants choisissent-ils la version orthodoxe ou la version réformée ?
- L'ère messianique est-elle pacifiste ?
- La guerre peut-elle être un moyen d'atteindre l'ère messianique en tant que but ?
- Quelle est la différence entre le messianisme apocalyptique et le messianisme rationnel ?



Figure 4.4
Source: © Ollega /
Adobe Stock

4.7 LES TROIS SERMENTS PAR RAPPORT AU 614^E COMMANDEMENT

Cette partie constitue un **apprentissage approfondi**.

4.7.1 GÉNÉRALITÉS

Le chapitre sur le messianisme a introduit succinctement la discussion entre sionisme et antisionisme. Dans ce chapitre, cette discussion est articulée de manière plus approfondie. L'enseignant ou l'accompagnant est bien sûr libre de reprendre les impulsions didactiques comme il l'entend.

Nous abordons la discussion de deux points de vue différents. D'une part, il y a les fameux Trois Serments, qui remontent au Cantique des Cantiques. Les Trois Serments dissuadent le départ pour la Palestine et la fondation d'une nation. D'autre part, il y a des sionistes qui soutiennent l'existence d'un État juif. Nous montrons cette position à partir de la figure d'Emil Fackenheim.

4.7.2 LES TROIS SERMENTS

Dans Ketoubboth 11a, deux rabbins discutent du retour vers la Terre promise. Un rabbin veut revenir, l'autre non. Les rabbins « luttent » avec des citations, des arguments et des écrits. Le vainqueur de la discussion se réfère à une phrase du Cantique des Cantiques (2.7 3.5 et 5.8) : « Filles de Jérusalem, je vous en conjure par les gazelles, par les biches des champs : ne réveillez pas l'amour, ne le laissez pas se réveiller avant qu'il ne le veuille ».

En se basant sur cette phrase, le rabbin en arrive aux Trois Serments :

- Les israélites ne peuvent pas s'installer collectivement en Terre promise;
- Le Seigneur commande au peuple d'Israël de ne pas se rebeller contre les nations ;
- Il ordonne aux nations de ne pas soumettre trop sévèrement le peuple d'Israël.

Pour les rabbins, les « filles de Jérusalem » font référence aux israélites, et « réveiller l'amour avant qu'il ne le veuille » signifie mettre en œuvre les commandements de manière précoce. C'est ce qu'on appelle « forcer la main de D.ieu ». Ici, on fait référence à l'installation précoce en Terre promise, avant l'aube de l'ère messianique. Si nous traduisons la phrase selon cette interprétation, nous aboutissons à : ne partez pas en Terre promise avant que D.ieu ne le veuille. Ne forcez pas le commandement de vous installer en Israël.

Cette interprétation s'est surtout répandue au Moyen Âge. Selon cette interprétation, le peuple juif reste une diaspora. Les Trois Serments empêchent le peuple juif de se rebeller contre les nations. Dans le même temps, il y a une contrepartie : les nations n'ont pas le droit de soumettre le peuple juif de manière violente. **Les Trois Serments articulent ainsi un équilibre délicat entre D.ieu, le peuple d'Israël et toutes les nations.** Ils font également partie de l'espérance messianique : le peuple juif ne peut pas se sauver lui-même. Ce choix appartient à D.ieu. Les Trois Serments sont toujours un argument majeur pour les antisionistes au XXI^e siècle.

4.7.3 LE 614^E COMMANDEMENT

Emil Fackenheim est un exemple de la réponse sioniste aux Trois Serments. Fackenheim souligne que la survie du peuple juif est un hasard historique. À travers toutes les tragédies historiques, avec Auschwitz comme point culminant, le judaïsme pourrait aussi bien ne plus exister.

Auschwitz, la Shoah... exigent une réponse, selon Fackheim. Cette réponse est son fameux 614^e commandement : « Il est interdit aux juifs de donner à Hitler une victoire posthume ». Les juifs ne doivent pas participer à leur propre destruction. Ils ne doivent pas douter de l'homme ou de D.ieu. La réponse au défi d'Auschwitz est d'affirmer l'identité juive et d'accomplir les commandements. Cela rend nécessaire l'existence d'un pays juif.

« Il n'est pas permis aux juifs d'offrir à Hitler des victoires à titre posthume.

1. Ils sont appelés à survivre en tant que juifs, de peur que le peuple juif ne périsse.
2. Ils sont appelés à se souvenir des victimes d'Auschwitz, afin que leur mémoire ne disparaisse pas.
3. Il ne leur est pas permis de désespérer de l'humanité et de son monde et de se réfugier dans le cynisme, d'une part, dans l'aversion pour le monde, d'autre part, sous peine de contribuer à ce que le monde tombe aux mains des puissances d'Auschwitz.
4. Enfin, il ne leur est pas permis de désespérer du D.ieu d'Israël, de peur que le peuple juif ne périsse. »

Pour Fackenheim, le 614^e commandement signifiait également la création d'un État juif. Il était convaincu qu'un État juif aurait pu sauver de nombreux juifs en 1930. Le 614^e commandement contredit donc les Trois Serments. À cause d'Auschwitz et de tous les pogroms que les juifs ont dû endurer, les Trois Serments ne sont plus en vigueur. Le troisième Serment, selon lequel les nations ne doivent pas soumettre les juifs trop sévèrement, est brisé et donne naissance au 614^e commandement. Cet argument revient souvent dans les discussions actuelles.

4.7.4 SUGGESTIONS DIDACTIQUES

EXERCICE. Les élèves peuvent réfléchir sur l'affirmation de Fackenheim à l'aide des questions suivantes.

Selon toi, Fackenheim a-t-il raison ?

Qu'est-ce que le 614^e commandement ?

La phrase tirée du Cantique des Cantiques, « Filles de Jérusalem, je vous en conjure par les gazelles, par les biches des champs : ne réveillez pas l'amour, ne le laissez pas se réveiller avant qu'il ne le veuille », signifie, selon le Talmud :

- Ne va pas en Terre promise avant que D.ieu ne te l'ordonne
- On ne peut forcer l'amour
- Tu ne peux pas visiter la Terre promise

Les Trois Serments empêchent les juifs de partir en masse pour la Terre promise, mais les décrirais-tu aussi comme pacifistes ? Oui/non ? Pourquoi ?

EXERCICE. Les élèves peuvent être divisés en groupes pour discuter eux-mêmes du sionisme et de l'antisémitisme. Un groupe défend une position, l'autre groupe en défend une autre. Les Trois Serments et Fackenheim peuvent servir d'inspiration pour la discussion. L'enseignant est libre de désigner un modérateur.

EXERCICE. La discussion autour du sionisme peut être appliquée à la guerre à cet égard. Quand un État juif est-il autorisé à faire la guerre ? Les attaques préventives sont-elles autorisées ? Dans quel cas oui, dans quels cas non ? Les guerres pour défendre la Palestine sont-elles saintes ou non ? Aller en Terre promise signifie-t-il la conquérir ou s'y installer ?

4.8 LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Cette partie constitue un **apprentissage approfondi**.

4.8.1 GÉNÉRALITÉS

La théorie de la « guerre juste » est un terme générique pour toutes les approches qui tentent de relier la guerre entre États au concept de justice. Il existe une division classique entre le *ius ad bellum*, le *ius in bello* et le *ius post bellum*. Le *ius ad bellum* constitue les conditions dans lesquelles déclencher une guerre est justifié. Le *ius in bello*, également connu sous le nom de droit international humanitaire (DIH), concerne le règlement juridique qui régit la guerre elle-même. Le DIH détermine donc la manière dont on peut se battre. Le *ius post bellum* régit la phase finale d'une guerre, en tenant compte d'une éventuelle reconstruction. Ce chapitre se concentre sur le *ius in bello*, le droit international humanitaire.

Les autres noms du DIH sont « droit de la guerre » ou « droit des conflits armés ». Le DIH découle principalement de conventions internationales. Les plus connues d'entre elles sont les Conventions de La Haye de 1899 et 1907, les quatre Conventions de Genève de 1949 et les deux protocoles additionnels de 1977, et le Code Lieber. Nous en présentons ici brièvement les principaux points.

- Les parties doivent obligatoirement faire la distinction entre les civils et les combattants. Il est interdit d'attaquer des civils. Les attaques ne sont possibles que sur des cibles militaires.
- Les parties ne sont pas libres dans la manière de faire la guerre. Les méthodes et moyens qui ne font pas de distinction entre les civils et les combattants ou qui causent des souffrances inutiles sont interdits.
- Les personnes qui ne participent pas (ou plus) au combat ont le droit à la vie et à l'intégrité physique et morale. Elles doivent être traitées dans le respect de la dignité humaine.
- Les blessés et les malades doivent être soignés le plus rapidement possible lorsque c'est possible. Tout ce qui est nécessaire pour les soins doit être protégé. La croix rouge, le croissant rouge ou le cristal rouge sur un fond blanc sont les emblèmes des organisations responsables des soins.
- Les combattants et les civils capturés conservent leur droit à leur vie et à leur dignité. Le contact avec la famille et la réception d'une aide doivent rester possibles. Chaque procédure pénale respecte des principes juridiques fondamentaux.

Ces règles reflètent l'essence du droit international humanitaire. Elles ne remplacent pas les traités et ne sont pas au même niveau qu'un instrument juridique. Elles donnent toutefois matière à réflexion. Elles ne sont pas pacifistes, mais elles n'acceptent pas non plus une guerre qui prolifère inutilement.

4.8.1
SUGGESTIONS
DIDACTIQUES

EXERCICE. Les élèves peuvent réfléchir au thème du droit international humanitaire à l'aide des questions suivantes.

Selon toi, les règles du DIH sont-elles correctes ?

Y a-t-il une règle que tu abandonnerais ? Si oui, laquelle ?

Trouves-tu que le DIH est complet ? Faut-il encore y ajouter une règle ?

Penses-tu que toutes les parties impliquées dans un conflit suivraient ces règles ?

Selon toi, les règles du DIH valent-elles en cas de guerre sainte ? Oui/non ? Pourquoi ?

Le DIH

- Est une forme de pacifisme
- Est une forme de guerre sainte
- Autorise la guerre totale
- Se situe entre le pacifisme et la guerre totale

4.9 GLOSSAIRE

Discrétionnaire

Discrétionnaire renvoie à la capacité de juger ou d'agir indépendamment, à volonté.

Guerre sainte

Une guerre sainte est une guerre mue par un motif religieux. Une guerre sainte est parfois menée en raison d'une obligation divine, d'une prise de position religieuse, mais aussi pour défendre une terre sainte.

Pacifisme

Le pacifisme est une attitude ou une vision du monde qui recherche la paix de manière absolue. Le pacifisme rejette toute forme de violence.

Justice

Le terme « justice » a plusieurs significations. Premièrement, la justice est un concept juridique. Ce qui est conforme à la loi est juste. Deuxièmement, la justice est aussi un concept moral. Agir de manière juste, c'est agir « correctement », conformément à ce qui est « bon » ou « correct ». La justice demande aussi de la pratique : personne ne fait par nature tout le temps ce qui est juste ou correct. Nous rencontrons souvent cette idée dans le Tenach !

Accord de paix

Un accord de paix est un accord entre deux parties, souvent des pays, pour maintenir la paix et ne pas entrer en guerre.

4.10 TRANSCRIPTION DE LA VIDÉO

1 INT JOUR MUSÉE

Le guide touristique et l'enseignant se tiennent devant le groupe.

Guide: Bienvenue au Musée de la guerre. Nous possédons une grande collection d'objets de la Première Guerre mondiale, pas seulement des armes et des armements, mais aussi des objets de la vie quotidienne. Vous pourrez peut-être vous faire une idée de ce que c'était la vie quotidienne de cette époque!

Enseignant: Très bien, chacun est libre d'aller voir par lui-même. Retrouvons-nous ici à temps. Le bus n'attendra pas, ok! Veillez à ne pas vous perdre de vue et à ne pas vous égarer!

Les élèves partent dans des directions différentes. Nous suivons Ariella et Adil qui passent devant des uniformes.

Adil: Hé, tu m'imagines portant un de ces uniformes? Tu tomberais probablement amoureuse de moi.

Ariella: Dans tes rêves.

Ils passent devant un coin de rue. Ils sont entourés d'images représentant des scènes de bataille.

Ariella: Tu te peux imaginer vivre dans une telle guerre? Même aujourd'hui, les gens sont toujours en guerre, au 21ème siècle.

Adil: Oui, mais qu'est-ce que tu peux y faire?

Ariella (soupirant) : Je ne sais pas, mais la guerre ne devrait jamais avoir lieu.

Adil ne répond pas. Il hésite à parler. Quelque chose le préoccupe.

Adil: C'est un peu hypocrite venant de toi.

Ariella: Comment ça?

Adil: Tu es juif, non? La Torah est pleine d'histoires de guerre. Comme les guerres pour conquérir la Terre Promise. Et tu lis ces histoires chaque année.

Ariella: Tu parles des guerres de conquête de Josué? Ecoute, ce n'est pas parce que nous avons ces histoires que nous sommes pour la guerre!

Adil: Oui, mais ces histoires doivent avoir un certain effet. Certaines personnes lisent les textes religieux littéralement, tu sais. Je ne serais pas surpris que ces histoires incitent les gens à déclencher des guerres.

Ariella: Cela ne pourrait jamais arriver. Les juifs sont cent pour cent paisibles.

Adil: Ne me fais pas rire. Si c'était le cas, vous n'auriez pas ces histoires.

Ariella: Peu importe, tu ne sais pas de quoi tu parles! Je m'en vais.

Ariella s'éloigne en colère.

Ariella: Je ne peux pas le croire. Que sait-il du judaïsme?

En marchant, elle rate accidentellement le chemin qui mène au hall principal. Elle se heurte soudainement à un concierge.

Ariella: Aïe, je suis désolée, monsieur.

Concierge: Vous avez l'air perdue.

Ariella se retourne et constate qu'elle est effectivement perdue.

Ariella (timide): Je suppose que je le suis... Pourriez-vous me dire comment rejoindre le hall principal, s'il vous plaît?

Concierge: Je vous y conduis. Suivez-moi.

Le concierge se met à marcher et Ariella lui emboîte le pas.

Concierge: Alors, le musée vous a laissé une bonne impression?

Ariella: Pour être honnête, c'est très déconcertant. C'est difficile d'imaginer qu'une telle guerre a eu lieu.

Concierge: Ce qui est triste, c'est que tant de guerres ont eu lieu.

Ariella: Je sais... Je suis juive, et quelqu'un m'a récemment rappelé toutes les histoires de guerre dans la Torah.

Concierge: Shalom!

Ariella (surprise): Shalom! Vous êtes juif aussi?

Concierge: Oui! Alors, qu'est-ce que tu penses de ces histoires ?

Ariella: Eh bien, la guerre est horrible, bien sûr, mais j'ai toujours pensé que les guerres de conquête de Josué étaient en quelque sorte...nécessaires. Que sans faire la guerre, les anciens Israélites n'auraient jamais atteint la Terre Promise. Mais ça ne veut pas dire que je pense que la guerre est une bonne idée! Je suppose que je n'y ai jamais beaucoup pensé; ma communauté juive ne parle pas beaucoup de la guerre.

Concierge: Je comprends. Il y a une raison historique à cela: les communautés juives n'ont pas toujours possédé d'armées, donc elles ne pensaient pas beaucoup à la guerre.

Ariella: Alors personne n'a rien dit?

Concierge: Les anciens rabbins faisaient une distinction importante entre les guerres commandées et les guerres discrétionnaires. Les guerres commandées sont, comme leur nom l'indique, commandées par Hashem. Elles sont sacrées et importantes, donc chaque juif doit y prendre part. Les guerres discrétionnaires sont moins importantes, et les Juifs ne peuvent donc pas être forcés d'y participer. Les guerres dites 'd'expansion', c'est-à-dire les guerres pour conquérir de nouveaux territoires, sont un exemple de guerres discrétionnaires.

Ariella: Qu'en est-il des guerres pour la conquête de la Terre Promise dans la Torah?

Concierge: Le Talmud les considère comme des guerres commandées! Mais il y a un hic: de nombreux rabbins pensent que ce sont les seules guerres réellement commandées dans l'histoire juive. Et que de toute façon, si la guerre devient nécessaire, par exemple en cas d'autodéfense, il y a toujours des principes à respecter. Comme offrir la paix d'abord, ne combattre que pour obtenir la paix, et éviter autant que possible la perte de vies innocentes. N'oublions pas que le judaïsme valorise la paix par-dessus tout!

Ariella et le concierge ont presque atteint le hall d'entrée principal. Le bruit des gens qui parlent devient plus fort.

Ariella : Je crois que je comprends. J'aimerais pouvoir continuer à vous parler de tout cela.

Concierge: Une autre fois. Je dois y retourner maintenant.

Ariella: Ok. Merci de votre aide!

Concierge: Au revoir!

Alors qu'Ariella s'éloigne, elle se souvient soudain de quelque chose qu'elle veut dire.

Ariella: Attends, où deviez-vous retourner ?

Ariella se retourne pour trouver le hall vide. Le concierge semble avoir disparu.

2 INT JOUR MUSÉE

Lorsqu'Ariella arrive dans le hall principal, elle est accueillie par le professeur et le guide touristique. Le guide touristique a les cheveux en bataille.

Le professeur: Enfin! Vous, voilà! Nous avons cherché dans toutes les salles!

Ariella: C'est étrange, je les ai traversés avec le concierge. Il m'a aidé à retrouver mon chemin.

Guide: Uhm, non, le concierge ne travaillait pas aujourd'hui. Eh bien, C'est qu'est-ce que je pensais...

Enseignant: Je suppose que la visite du musée a donné libre cours à leur imagination. Merci pour la visite. Je suis sûr que cela a laissé une grande impression sur eux tous.

3 EXT JOUR BUS

Ariella monte dans le bus. Elle voit Adil assis seul et va s'asseoir à côté de lui.

Adil: Hé, écoute, je suis désolé si je t'ai fait du mal, je ne voulais pas dire que tu étais violent ou quelque chose comme ça.

Ariella: Je sais. Le musée m'a juste donné beaucoup de choses à penser. Hey, tu veux venir après l'école? Ma mère fait un plat spécial et...

Alors que le bus démarre, le son de la conversation entre Ariella et Adil se déforme et s'éteint. L'image passe à celle d'une salle de musée vide. La caméra fait un zoom lent sur une photo accrochée au mur. La vieille photo révèle le concierge dans un costume de guerre des années 1915. Il fait un clin d'œil à la caméra avant que l'écran ne devienne noir.

Ariella: I know. The museum just gave me a lot to think about. Hey, do you want to come over after school? My mom is making a special dish and...

As the bus drives off, the audio of Ariella and Adil's conversation distorts and shizzles out. The image shifts to that of an empty museum hall. The camera slowly zooms in on a picture on the wall. The old picture reveals the janitor in a 1915's war costume. He winks at the camera before the screen turns black.

4.11 BIBLIOGRAPHIE

Ce module utilise en toute reconnaissance des schémas et des interprétations de : Firestone, Reuven. *Holy War in Judaism : the Rise and Fall of a Controversial Idea*. Oxford, Oxford University Press, 2012.

- Holy War in Modern Judaism ? « Mitzvah War » and the Problem of the « Three Vows ». *Journal of the American Academy of Religion*. Vol. 74, n° 4 (décembre 2006), Oxford, Oxford University Press.

Fackenheim, Emil. *God's Presence in History : Jewish Affirmations and Philosophical Reflections*. New York, New York University Press, 1970, 84.

The William Davidson Talmud. « Sotah 44b:1-9. » Sefaria. Consulté le 23 avril, 2021. <https://www.sefaria.org/Sotah.44b.1-9?lang=bi>.

Kahn, Zadock. *Tanakh : La Bible du Rabinat*. Scotts Valley : CreateSpace Independent Publishing Platform, 2016.

Levin, Yigal et Shapira, Amnon. *War and Peace in Jewish Tradition : From the Biblical World to the Present*. Routledge, 2012

Maimonides, Moses. *Commentary on the Mishnah*. Yosef David Kapach (éd.), Jérusalem, Mosad Harov Kook, 1965.

- *Book of Commandments, with the commentary of Nachmanides*. En hébreu, Rabbi Chayim don Chavel (éd.), Jérusalem, Mosad Harov Kook, 1981.

Mechon Mamre Talmud Yerushalmi. « Sotah 8:10 (23a) ». Sefaria consulté le 23 avril, 2021. https://www.sefaria.org/Jerusalem_Talmud_Sotah.23a?lang=bi.

SCHOLEM, G. « Zum Verständnis der Messianischen Idee im Judentum », *Über einige Grundbegriffe des Judentums*. Francfort-sur-le-Main, 1970.

Vansintjan, Hildegard ; Depauw, Sara ; Baum, Tomas ; Sauer, Tom ; Demeyere, Bruno et Gallant, Johan. *Focus op IHR : wapens in het vizier*. 2012. <https://www.rodekruis.be/wat-doen-we/hulp-wereldwijd/ihr/publicaties/focus-op-ihr-wapens-in-het-vizier/>.

KU LEUVEN



Luc Anckaert (1962) a obtenu un diplôme en philosophie et en théologie à la KU Leuven. Il a publié des livres et des articles sur Rosenzweig, Levinas, Kafka, V. Grossman et des récits bibliques, mais aussi sur des sujets biomédicales. Son livre *A Critique of the Infinite. Rosenzweig et Levinas* a reçu une médaille d'or de la Fondation Teylers. Il enseigne la philosophie juive à la KU Leuven.

Pierre Costalunga (Luik, 1997) est chercheur scientifique à l'Institut supérieur de Philosophie de la KU Leuven (Belgique). Costalunga est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en philosophie à la KU Leuven (Belgique). Il fait partie du centre de recherche en philosophie politique et éthique (RIPPLE).



EDUC8 Consortium



Ce livre a été financé par le Fonds de Sécurité Intérieure de l'Union Européenne - Police.

